

COMMUNE DE GERPINNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES SOUMISES À L'ALÉA D'INONDATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique relative au projet de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
09/09/2020	14/09/2018	Envoi électronique ou Service <i>Environnement</i> Administration communale Le 28/10/2020 à 16h00	Selon les modalités reprises sous l'encadré <u>Coordonnées de l'administration communale</u> Avenue Astrid 11 à 6280 Gerpennes Fax : 071/50.90.69 Courriel : ntantaro@gerpinnes.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur Internet, via le lien suivant : <http://enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be>
- A l'Administration communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou **le samedi matin uniquement sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance** (Personne de contact : Madame Nadia Tantaro, éco-conseillère f.f. – 071/50.90.34).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

- **En ligne** via le lien <https://lc.cx/2t0k7iB50>
- **Par courriel** à l'adresse : enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be
- **Par prise de rendez-vous et communication verbale** au conseiller en environnement ou, à défaut, à l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

A Gerpennes, le 8 septembre 2020.

Heures d'ouverture du bureau de l'urbanisme

	Matin	Après-midi
Lundi	de 8h30 à 12h	
Mardi	de 8h30 à 12h	
Mercredi		de 13h30 à 16h
Jedi	de 8h30 à 12h	
Vendredi	de 8h30 à 12h	
Samedi	Sur rendez-vous	

La Directrice générale f.f.,


Ingrid BROUCKE.

Le Bourgmestre,


Philippe BUSINE.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29 – 7 et suivants, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Suite à l'enquête publique, le Service Public de Wallonie analysera les réponses reçues.